



## **COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 février 2019**

### **MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX D'INSTALLATION DE VIDEO PROTECTION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de confier à l'ADTO la mission d'assistance à maîtrise d'œuvre aux fins de suivre les travaux d'installation du dispositif de vidéo protection pour un montant de 6 500 € HT.

### **PERSONNEL COMMUNAL : CREATION DE POSTE**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité décide de créer au tableau des effectifs un emploi permanent d'adjoint du patrimoine à temps non complet, à raison de 17h30/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019.

### **SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention de partenariat culturel avec la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

### **DENOMINATION DE VOIE**

Le Conseil municipal à l'unanimité décide de dénommer la voie située à l'angle de la rue du chemin vert et de la rue Félix Ballon à Villers sur Thère : chemin vert.

### **AVIS SUR ENQUETE PUBLIQUE**

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur la demande d'autorisation de la société Carrières Chouvet, pour le renouvellement et l'extension d'une carrière de sables sur le territoire des communes de Warluis/Rochy-Condé/Bailleul sur Thérain, à condition qu'il n'y ait pas d'impact sur la commune.

### **SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT A LA PROTECTION DES DONNEES**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention d'accompagnement à la protection des données à caractère personnel avec l'ADICO.

### **SIGNATURE DE LA CONVENTION DE FOURRIERE ANIMALE**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de fourrière animale avec déplacement.

## **BAIL DE PECHE**

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail avec l'Association des Amis Pêcheurs au Coup et Carpistes (ADAPACC) sise 1 impasse poussin à ERMONT pour un montant annuel de 2 135 € payable d'avance en une seule fois en début de chaque année et tous documents relatifs à cette affaire.

## **MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve les modifications apportées au règlement intérieur de la salle polyvalente.

## **AGGLO DU BEAUVISIS : RAPPORT D'ACTIVITE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE – ANNEE 2017**

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activité et de développement durable de l'année 2017 de l'Agglo du Beauvaisis présenté par Monsieur le Maire.

## **COMPTE RENDU DES DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Monsieur le Maire énumère les décisions prises dans le cadre de ses délégations.

*Affiché le 6 mars 2019.*